

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 mars 2024

Délibération n°2024/076

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 49 Votants : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil :

- 12 mars 2024 pour le budget primitif
- 19 mars 2024 pour l'ensemble de l'ordre du jour

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr Christian MONTEYREMAR
ASSIEU	Mr Jean Michel SEGUI
AUBERIVES SUR VAREZE	Mr Jean Claude NOYER
BEAUREPAIRE	Mr Yannick PAQUE – Mme Béatrice MOULIN MARTIN – Mme Annie MONNERY
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme Christelle GRANGEOT
BOUGE CHAMBALUD	Mr Sébastien ANDRE
CHANAS	Mr Jean Charles MALATRAIT – Mme Raymonde COULAUD
CHEYSSIEU	Mr Gilles BONNETON
CLONAS SUR VAREZE	Mr Régis VIALLATTE
COUR ET BUIS	Mr Jacques GARNIER
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr André MONDANGE – Mme Delphine ALBUS – M Thierry DARBON – Mr Sébastien COURION
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme Isabelle DUGUA – Mr Jean François PAVONI
MONSTEROUX MILIEU	Mr Denis MERLIN
PACT	Mr Laurent ILTIS
PISIEU	Mr Jean Luc DURIEUX
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr Michel PASCAL
PRIMARETTE	Mr Serge MERCIER
REVEL TOURDAN	Mme Sylvie DEZARNAUD
ROUSSILLON	Mr Robert DURANTON – Mr René PEY – Mme Josette BONNET – Mr Marc ROUSVOAL – Mme Marie Christine HAINAUD – Mr Gérard BOUSSARD – Mme Nathalie LIHOSSIER
SABLONS	Mr Laurent TEIL
SAINT BARTHELEMY	Mr Gérard BECT
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme Sandrine LECOUTRE – Mr Olivier MERLIN
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr Axel MONTEYREMAR
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr Philippe GENTY – Mr Louis CORRADINI – Mme Christine RABIER – Mr Claude RULLIERE

SAINT PRIM
SAINT ROMAIN DE SURIEU
SALAISE SUR SANNE

Mr Michel CROS
Mr Robert MOUCHIROUD
Mr Gilles VIAL – Mme Françoise BUNIAZET – Mme Dominique
GIRAUD – Mr Xavier AZZOPARDI
Mr Claude LHERMET
Mr Jean Marc REY

SONNAY
VERNIOZ

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr Kénan SOLMAZ pouvoir à Mme Annie MONNERY – Mr Yann BERHAULT pouvoir à Mme Béatrice MOULIN MARTIN – Mme Véronique ROBERJOT pouvoir à Mr André MONDANGE – Mme Karelle OGIER pouvoir à Mr Denis MERLIN – Mme Nathalie MOREL pouvoir à Mr Laurent TEIL – Mr Denis CHAMBON pouvoir à Mr Gilles VIAL – Mr Frédéric DESSEIGNET pouvoir à Mme Sylvie DEZARNAUD – Mme Marie France LIBERO pouvoir à Mr Claude RULLIERE – Mme Aida CHOCHANE pouvoir à Mr Louis CORRADINI

EXCUSES : Mr Jean Michel DOLPHIN – Mme Nelly CLARET – Mr Yann FLAMANT – Mme Elisabeth TYRODE – Mr Gabriel GIRARD – Mr Jean Paul IMBLOT – Mr Gilbert MANIN – Mr Bernard PERNOT – Mr Luc SATRE

Mr Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Economie - soutien à l'économie de proximité – dispositif commun EBER/Région – attribution de subventions

Monsieur le Vice-Président délégué au tourisme, au commerce de proximité et à l'artisanat expose que dans le cadre du dispositif commun EBER/Région de soutien au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente, la Communauté de communes apporte un soutien financier pour des projets d'investissement (aménagement, rénovation, équipement) aux entreprises qui en font la demande et dont le projet est éligible aux critères définis par la Région via un règlement d'attribution revu le 22 janvier 2021. La Communauté de communes s'appuie sur ce règlement pour attribuer sa subvention et n'a donc pas défini de critères supplémentaires.

- Vu les articles 1511-2 et 1511-3 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu l'instruction du gouvernement NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, issue de la loi NOTRe,
- Vu le règlement d'aides de la Région Auvergne – Rhône-Alpes portant sur le financement du développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente, adopté par délibération n°1511 de l'Assemblée plénière du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2016 et modifié le 18 mai 2017, le 29 septembre 2017, le 29 mars 2018, le 20 décembre 2018, le 15 février 2019, le 2 mai 2019, le 28 juin 2019, le 17 septembre 2020, le 16 octobre 2020 et le 22 janvier 2021,
- Vu la délibération n°2019/085 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône confirmant la mise en place du régime d'aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente en partenariat avec la Région Auvergne - Rhône-Alpes et approuvant le règlement d'aide correspondant et ses évolution/modifications qui seraient approuvées par le Conseil Régional, adoptée le 27 mars 2019,
- Vu la délibération n° AP-2022-06 / 07-1 3-6750 du Conseil régional des 29 et 30 juin 2022 approuvant le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),
- Vu la convention relative aux aides aux entreprises entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant les besoins des entreprises locales issues du commerce, de l'artisanat avec point de vente,
Considérant la nécessité de renforcer la dynamique des centres-villes et bourgs-centres,
Considérant les avis favorables de la commission Tourisme – Economie de Proximité en date du 12 mars 2024.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 1 926 € à la SARL L'ANTRE DEUX,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 1 285 € à la SARL MATHIAS LAUNEY,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'EI VANDERGHEYNST JULIE,

FINANCE les présentes dépenses par les crédits inscrits aux comptes 20421 et 20422 du budget communautaire,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente
Sylvie DEZARNAUD